

Grâce à des cours soutenus, le chiffre d'affaires des criées finistériennes a progressé. La filière tire parti de l'image de qualité, nutritionnelle et diététique, des produits de la mer. Son avenir est soumis aux décisions européennes pour la conservation de la ressource et à la transmission des entreprises de pêche.



Ports de pêche

Après plusieurs années marquées par une baisse des apports sous les criées françaises, l'année 2006 se place sous le signe de la stabilité des captures. Le prix moyen du poisson poursuit son ascension (+ 2 %), après celles déjà observées en 2004 (+ 6 %) et 2005 (+ 5 %). Dans ce contexte, le Finistère résiste avec près de 59 000 tonnes de poissons débarquées, une augmentation des cours de 6,7 %, un chiffre d'affaires qui progresse pour s'établir à 198 M€ et un maintien des parts de marché au niveau national (cf. tableau 1). Certes, les résultats ne sont pas à la mesure des hausses affichées par les ports coquilliers des Côtes d'Armor (Saint-Quay-Portrieux, Paimpol-Lannion...). Ils sont toutefois satisfaisants compte tenu de la baisse des quotas sur certaines espèces, de l'interdiction de la pêche à l'anchois, du prix élevé des carburants, de l'annulation de la campagne de coquille Saint-Jacques en décembre ou des mauvaises conditions météorologiques de fin d'année.

Le Guilvinec, 2^e port français en valeur

Au Guilvinec, l'année 2006 a été bonne : des apports quasi identiques à 2005 et une hausse sensible du prix moyen ont permis à la criée de dépasser la valeur des 73 M€, ce qui constitue de très loin un nouveau record (cf. tableau 2). Cette progression permet à la criée de se positionner pour la première fois à la seconde place des ports français, derrière Boulogne-sur-Mer et devant Lorient. La flottille reste stable avec 55 navires hauturiers, 35 côtiers et une douzaine de canots. Une bonne quinzaine de hauturiers extérieurs, immatriculés notamment aux Sables d'Olonne, à Concarneau et à Saint-Malo, restent fidèles à la criée et contribuent grandement à élargir la gamme des produits. Ils ont ainsi représenté 29 % du tonnage et 22 % de la valeur en 2006. Nombre de ces navires débarquent à Douarnenez et Roscoff, ramenant ainsi plus de 4 740 tonnes par route (26 %). La criée de Roscoff affiche également une belle santé avec une nette progression du tonnage et

de la valeur débarquée. Son informatisation et l'essor des ventes à distance ont contribué au développement des échanges. Inaugurée en 2003, la criée s'était fixée un objectif de 3 500 tonnes dans les 5 ans. Ses capacités maximales sont donc atteintes et la CCI de Morlaix engagera dès 2007 une réflexion pour une extension éventuelle de l'équipement. Au port de Loctudy, des cours soutenus, un chiffre d'affaires en progression de 9 %, un tonnage repassant le seuil des 7 000 tonnes ont fait de 2006 un bon cru. La flottille hauturière, stable, a été renforcée par quelques bateaux extérieurs durant l'été, saison de la langoustine glacée. Pour Audierne, même si le tonnage recule, en raison essentiellement des faibles apports de lotte, le cours moyen progresse et franchit pour la première fois la barre des 6 euros. À Douarnenez, la nette hausse du tonnage sous criée est liée au débarquement important de sardines. Du fait de l'arrêt biologique sur l'anchois, la flottille de bolincheurs a en effet ciblé sa pêche sur la sardine, fortement présente dans la baie. Cette évolution et la baisse des captures des espèces nobles expliquent un prix moyen en recul. Les débarquements hors criée chutent du fait de la moindre fréquentation de certains navires, vendéens notamment. La présence maintenue des bateaux espagnols confirme le rôle de port de débarquement joué par Douarnenez.

Des reculs significatifs

À Saint-Guérolé-Penmarc'h, le recul en tonnage est sensible. Ce bilan tient à plusieurs facteurs : une réduction des apports en poisson bleu, conséquence des arrêts biologiques et de débarquements de la flottille à Douarnenez à certaines périodes de la saison ; un recul de la production de langoustines ; des arrêts techniques importants. À Lesconil, l'année a été difficile. Avec le départ de 3 bateaux supplémentaires pour Le Guilvinec, le tonnage accuse en criée une baisse de 35 %. Désormais, 7 navires vendent tous les jours, plus 3 de façon irrégulière. La criée de Concarneau enregistre quant à elle un net repli du tonnage et de son chiffre d'affaires. À l'inverse, les prix moyens sont fortement orientés à la hausse. La pêche au large, principalement sur le segment des navires de 30-35 mètres, subit un repli significatif avec le départ de l'ex-flottille de l'armement Nicot vers Lorient. La pêche côtière poursuit sa progression (+ 5 % en tonnage, + 6,7 % en valeur). Côté pêche thonière tropicale, l'année 2006 se solde par un recul de la production, qui dans un contexte de forte demande, s'est accompagnée d'une hausse des prix de 12,9 %. Enfin, dans un quartier maritime où les ventes de gré à gré sont encore très importantes, la criée de Brest

Tableau 1 - Pêche maritime au 31 décembre 2006.

	Finistère	Bretagne	France	Finistère/Bretagne	Finistère/France
Flottille de pêche (nombre de navires)	778	1 513	5 233	51,4 %	14,8 %
Nombre de marins	3 139	5 908	19 772	53,1 %	15,9 %
Valeur totale des apports sous criée (en milliers d'€)	197 801	312 767	694 600	63,2 %	28,5 %
Apports sous criée (en tonnes)	58 801	97 544	247 508	60,3 %	23,8 %

Source : DDAM.

► Tableau 2 - Activité des criées du Finistère en 2006.

	Tonnages 2006	Valeurs 2006	Variations 2005/2006 en %		
			Tonnages	Valeurs	Prix moyens
Roscoff	3 926	15 910	+ 6,1	+ 14,1	+ 7,7
Brest	1 265	6 987	- 22,4	- 1,5	+ 24,7
Cornouaille Port de pêche	53 658	174 940	- 4,9	+ 1,1	+ 6,2
• Audierne	951	5 790	- 10,5	- 4,0	+ 7,2
• Concarneau	9 956	32 169	- 22,7	- 14,1	+ 11,2
• Douarnenez	4 943	2 129	+ 31,3	+ 5,8	- 18,9
• Le Guilvinec	18 839	73 383	+ 0,1	+ 10,1	+ 10,2
• Lesconil	537	2 143	- 12,1	- 22,8	- 12,1
• Loctudy	7 176	29 411	+ 4,2	+ 9,0	+ 4,6
• Saint-Guénolé-Penmarch	11 956	29 915	- 10,2	- 4,0	+ 6,8
Finistère	58 798	197 801	- 4,6	+ 1,9	+ 6,7

Source : DDAM, CCI de Morlaix.

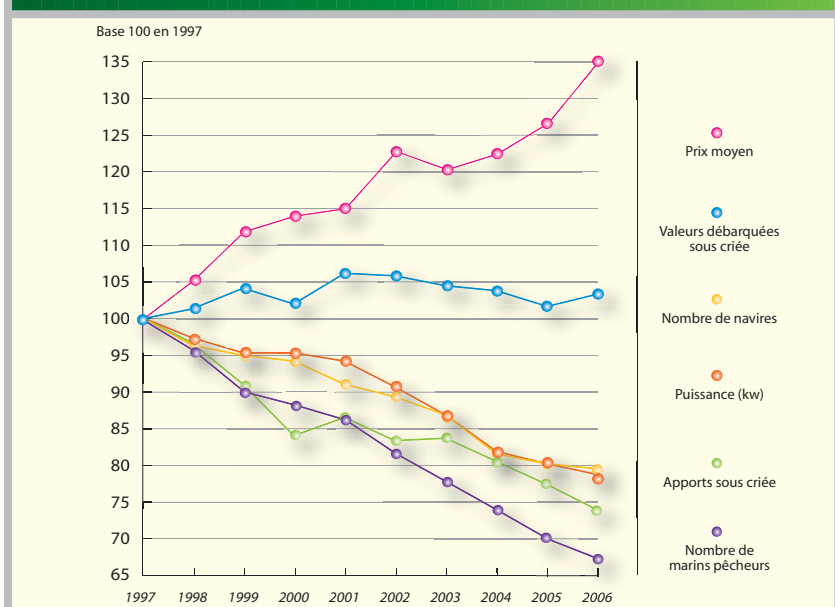
subit une érosion des débarquements. En 2007, pour améliorer l'accueil de la flottille de pêche, la criée devrait être transférée dans un nouveau local du port de commerce.

Un produit rare et cher

Depuis 1996, le cours moyen du poisson vendu sous les criées finistéennes a progressé de 43 % en euro courant (cf. graphique 1). Cette augmentation s'explique par une demande soutenue dans un contexte de diminution de l'offre. La consommation en produits de la mer progresse en effet depuis plusieurs années en raison notamment de l'importance accordée à la sécurité sanitaire et à la qualité nutritionnelle. En France par exemple, le programme nutrition santé recommande d'en consommer au moins

deux fois par semaine. Mais, en 2004, seulement 15,4 % de la consommation nationale était couverte par la production de la flotte française¹. Le risque est de voir cette part diminuer car la production nationale est généralement plus chère que les produits importés, malgré la hausse générale des prix affichée des marchés internationaux. La traçabilité des produits et la mise en place de labels de qualité, à l'instar de la marque collective *bar de ligne de la pointe de Bretagne*, devraient encore se développer pour valoriser la qualité de la ressource nationale, de plus en plus rare. L'enjeu est aussi de s'adapter aux attentes des nouvelles générations de consommateurs, qui recherchent praticité et informations : le poisson frais entier est ainsi en perte de vitesse par rapport au poisson frais découpé ou préemballé.

► Graphique 1 - Activité des criées, flotte et effectifs de la pêche finistéenne.



Source : DDAM.

Réduction des prises de grand fond

Suivant un avis rendu par le Conseil international pour l'exploration de la mer, l'Union européenne a adopté une réduction importante des Totaux admissibles de captures (TAC) en 2007 et 2008, dans les pêcheries d'eau profonde, en raison d'une surexploitation des stocks. Pour l'hoplostète orange, appelée communément "empereur", la France s'est par exemple vue allouer en 2007 un quota de 180 tonnes, contre 724 tonnes l'année précédente². Dans le Finistère, cette décision impactera plus particulièrement les criées du Guilvinec et de Concarneau où 412 tonnes ont ainsi été débarquées en 2006, pour une valeur de près de 2,4 M€. Cet exemple illustre les difficultés pour les acteurs de la filière d'avoir une visibilité économique à moyen terme compte tenu des réglementations européennes, pour la préservation de la ressource.

Des transmissions difficiles

Dans ce contexte, la transmission des entreprises de pêche, autrefois basée sur la succession intergénérationnelle, s'opère de plus en plus difficilement. Pourtant, le nombre de cessions à prévoir est conséquent. Ainsi, en 2003, sur les 659 armateurs finistéens, 119 avaient entre 46 et 50 ans, 121 avaient 51 ans ou plus³. Plus du tiers des armateurs sont donc partis ou partiront à la retraite dans les 5 prochaines années. Face aux cédants, les candidats à l'installation, peu nombreux, doivent faire face à des investissements très élevés. Par exemple, un navire d'occasion de 22,50 mètres coûte aujourd'hui environ 1 M€, un bateau neuf 2,3 M€⁴. Le retour sur investissement est soumis à de nombreux aléas extérieurs (météo, décisions administratives, prix du gasoil...). Par ailleurs, les porteurs de projet sont confrontés au vieillissement de la flottille finistéenne : aujourd'hui, 2 navires sur 5 ont plus de 25 ans⁵. Le prix d'acquisition d'un bateau ancien est certes moins élevé, mais son exploitation risque ensuite d'être pénalisée par des frais d'entretien importants. Enfin, une autre conséquence de la flambée des prix est l'intérêt croissant porté à la pêche côtière au détriment de la pêche au large.

Forts de ces constats, les acteurs de la filière pêche en Cornouaille veulent agir et éviter la casse ou le départ de bateaux : à l'initiative de la CCI de Quimper Cornouaille, ils ont émis début 2007 la volonté de créer un fonds d'aide à l'installation des jeunes qui pourrait être abondé par les professionnels, la CCI et les collectivités territoriales

1 - Ofimer

2 - Journal Officiel, Arrêté du 2 mars 2007

3 - Ifremer, Système d'information halieutique (SIH)

4 - Estimations du Crédit Mutuel de Bretagne

5 - DDAM, 2006